

CHAPITRE VIII

Finances

Dans l'établissement du budget de l'OIR il faut tenir compte du fait que ses bureaux, situés dans 27 pays, dans tous les continents, engagent des dépenses en 51 monnaies différentes. Conformément à la Constitution, le plan de dépenses pour l'exercice 1948/49 a été soumis au Conseil Général en trois parties: dépenses administratives, dépenses d'exécution — première partie, et dépenses d'exécution — deuxième partie (Ré-établissement en grand).

Les fonds disponibles pour le deuxième exercice de l'OIR provenaient des contributions versées par les Etats membres, s'élevant à \$117.987.972, auxquels il convenait d'ajouter \$37.087.798 constituant un report à nouveau de l'exercice 1947/49. Ce report était dû au démarrage assez lent des opérations de réinstallation en 1947/48 et au fait qu'une forte proportion des contributions n'avait été reçue qu'au cours des derniers mois du premier exercice. C'est ainsi que le total du budget de 1948/49 a atteint \$155.075.770. Sur cette somme, \$4.797.800 ont été affectés aux dépenses administratives, \$150.229.258 à celles d'exécution et \$48.712 au ré-établissement en grand. Ces sommes sont exprimées en dollars, bien que les contributions des Etats Membres soient, pour la plupart, versées dans leur monnaie nationale; une partie des fonds de l'OIR est donc à convertibilité limitée et l'Organisation doit déterminer quelles fournitures et quels services elle peut se procurer directement dans le pays intéressé.

Pour calculer le budget d'exécution, on a présumé que les opérations de réinstallation atteindraient leur développement maximum au cours de la deuxième année d'activité. En conséquence, les crédits ouverts à ce titre ont été proportionnellement plus élevés que pour l'exercice antérieur. Deux facteurs ont joué un rôle dans l'augmentation du budget de la réinstallation: d'une part, le nombre des réfugiés à transporter s'est accru et, d'autre part, en 1948/49, beaucoup d'entre eux ont été transportés dans des pays d'outre-mer, alors qu'au cours de la première année, un grand nombre d'émigrants n'avaient fait que des voyages relativement courts pour gagner des pays de l'Europe occidentale.

L'accroissement des réinstallations a permis de réduire les crédits affectés à l'assistance matérielle. C'est ainsi que, pour l'exercice 1948/49 \$79.465.750, soit 51% du budget, ont été affectés à la réinstallation, contre \$50.417.748, soit 33%, à l'assistance et à l'entretien. En outre, une réserve pour imprévus de \$858.403 a été inscrite au plan de dépenses, dans l'éventualité de besoins accrus ou de dépenses exceptionnelles.

Le plan de dépenses de l'exercice 1948/49, résumant les principaux chapitres du budget, figure à l'Appendice II au présent rapport, page 88.